

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DESEAUX

ÈVRE – THAU – St DENIS

Siège : Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES



Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

26 novembre 2021 à 14h00, salle de la Prée, Beaupréau-en-Mauges

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Nom	Prénom	Organisme	Signature
HAY	Laurent	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Présent
AUDOIN	Dominique	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Présent
DOUGÉ	Christophe	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Présent
LEBRUN	Régis	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Pouvoir à C. DOUGÉ
DAMIEN	Thomas	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Excusé
GALLARD	Christophe	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Absent
BENOIST	Yannick	Commune de Mauges-sur-Loire	Présent
CAILLAULT	Guy	Commune de Mauges-sur-Loire	Absent
BRANGEON	Marina	Commune de Mauges-sur-Loire	Absente
BIDET	Antoine	Commune de Chemillé-en-Anjou	Présent
BACLE	Philippe	Commune de Sèvremoine	Présent
TIGNON	Jean-Robert	Commune de Saint-Léger-sous-Cholet	Absent
MARSAULT	Maurice	Commune du May-sur-Èvre	Présent
GALY	Marie-Christine	Commune de Bégrolles-en-Mauges	Présente
BRIAND	Benoit	SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	Présent
DELAUNAY	Patrice	SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	Absent
BOURCIER	Corinne	Conseil Départemental du Maine et Loire	Excusée
MARTIN	André	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
BERLAND	Yves	Etablissement Public Loire	Absent

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Nom	Prénom	Organisme	Signature
FENEON	Stéphanie	<i>Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques</i>	Présente
CASSIN	Hubert	<i>Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire</i>	Pouvoir à la Sauvegarde
POUPARD	Anne-Marie	<i>Chambre d'Agriculture Pays de la Loire</i>	Présente
PINEAU	Clément	<i>CRDA</i>	Absent
LOHEZIC	Philippe	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire</i>	Absent
RÉTHORÉ	Joseph	<i>La Sauvegarde de l'Anjou</i>	Présent
BLANCHARD	Philippe	<i>Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou</i>	Présent
CHARRIER	Claude	<i>Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak</i>	Présent

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

Nom	Prénom	Organisme	Signature
		<i>Préfet de la région Centre coordinateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant</i>	Absent
		<i>Préfet de Maine et Loire ou son représentant</i>	Absent
SCIERS	Viviane	<i>Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant</i>	Présent
COUDRET	Marine	<i>Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant</i>	Présent
		<i>Délégué Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité</i>	Pouvoir à la DREAL
SALVIAC	Guillaume	<i>Directeur Départemental des Territoires ou son représentant</i>	Présent

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres ayant le pouvoir de vote : 3

Quorum atteint (20)

- Agathe CHAUVIN – Animatrice de la CLE du SAGE Èvre – Thou – St Denis
- Florence FOUSSARD – Animatrice de la CLE du SAGE Èvre – Thou – St Denis remplaçante
- Hugo BLOUIN – Alternant en Master au SMiB Èvre – Thou – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Le président Christophe DOUGÉ ouvre la séance et commence par annoncer les membres excusés et les pouvoirs transmis aux membres présents.

Il introduit la séance par le rappel du souhait de l'animatrice Agathe CHAUVIN de quitter la structure pour un changement professionnel, il la remercie vivement pour son travail au service de la CLE et présente la nouvelle animatrice qui a été recrutée, Florence FOUSSARD.

Florence FOUSSARD se présente brièvement et remercie les membres de la CLE pour leur accueil.

1. Plan d'action Gestion Quantitative Bassin versant de la Thau

• Gestion collective de l'irrigation

Anne-Marie POUPARD explique que l'association d'irrigants est en place depuis 3 ans et que depuis, cela fonctionne très bien. La diversité des structures agricoles du territoire, des cultures et des pratiques nécessite que chacun se comprenne bien et comprenne les pratiques des autres. Cet espace d'échange est bénéfique et favorise le dialogue

Joseph RÉTHORÉ de la Sauvegarde de l'Anjou se souvient qu'un irrigant n'a pas souhaité adhérer à la démarche collective et demande ce qu'il en est.

Agathe CHAUVIN explique que cette personne ne veut toujours pas rejoindre la gestion collective mais que des contrôles ont été effectués par l'OFB en période d'irrigation. Le plan d'eau n'est pas utilisé à des fins d'irrigations cette année.

Anne-Marie POUPARD pense que cet exploitant a dû modifier son assolement pour ne pas avoir besoin d'irriguer ces parcelles et donc utiliser les ressources de son plan d'eau.

Agathe CHAUVIN précise que néanmoins, le plan d'eau devra être régularisé à terme, qu'il faudra le déconnecter du réseau hydrographique.

Anne-Marie POUPARD tient à souligner que l'année 2021 a été atypique au plan climatique, ce qui a joué sur les modalités d'irrigation.

Agathe CHAUVIN explique que dans le cadre de la gestion collective, il est possible de remplir les plans d'eau dès le franchissement du module des cours d'eau, en période hivernale. L'affluent de référence pour le BV de la Thau est le Moulin Benoist, mais le module n'est pas connu et on pratique au jugé en fonction des observations et des débits sur l'Èvre et le Beuvron. A Pont Dalaine, sur l'Èvre, le module est de 3,49 m³/s, les débits sont actuellement de 0,5 m³/s. A la date de la CLE, le 26/11/21, le feu vert n'est donc pas donné, les débits sont nettement insuffisants. La météo des prochains jours ne prévoit pas de précipitations significatives de nature à permettre le remplissage hivernal pour le moment.

Yannick BENOIST veut revenir sur le cas particulier du plan d'eau hors gestion collective. Il faut bien avoir à l'esprit que dans les prochaines années il y aura des mutations sur les exploitations du territoire, il faudra être vigilant car les parcelles en questions sont particulièrement propices à des cultures irriguées.

Anne-Marie POUPARD acquiesce et dit qu'il ne faudra pas oublier ce plan d'eau dans le temps, même s'il ne sert plus à l'irrigation actuellement, il ne devra pas passer sous les radars.

Agathe CHAUVIN explique que si une demande d'irrigation est faite, il faudra que les volumes sollicités entre dans les volumes prélevables autorisés et inscrits dans le SAGE.

Dominique AUDOIN demande si, en cas de reprise de l'exploitation, le successeur déconnectant le plan d'eau, il pourra irriguer et s'il devra intégrer la gestion collective ?

Agathe CHAUVIN répond que oui. Tous les volumes prélevés sur le bassin de la Thau, doivent entrer dans le principe de gestion collective et être intégrés dans les volumes prélevables.

Dominique AUDOIN s'interroge alors sur le fait qu'il existe une règle applicable sur le BV de la Thau, et pas sur le reste du territoire.

Christophe DOUGÉ explique que lors de l'étude des volumes prélevables, il est apparu un problème de dépassement de ces volumes sur le sous BV de la Thau.

Dominique AUDOIN pense qu'il faudrait la même règle sur tout le territoire, pour tous les usages.

Anne-Marie POUPARD raconte qu'au début de la mise en place de cette gestion collective, elle était sceptique, et que finalement, elle constate que « la mayonnaise a bien pris »

Dominique AUDOIN abonde et renchérit sur le fait qu'au-delà de la solidarité entre agriculteurs, l'intérêt de la démarche, ce sont les échanges avec l'ensemble des acteurs, notamment l'administration.

Christophe DOUGÉ note également que la démarche est d'autant plus à saluer qu'elle se fait sur des retenues privées, que chacun aurait pu vouloir continuer à gérer de manière privée, plutôt que collective.

- **Déconnexion des plans d'eau de la Thau**

Il n'y a pas de question ou de remarque des membres de CLE sur cette présentation.

Christophe DOUGÉ précise que le but de cette étude est de rester dans une démarche collective. La difficulté c'est que le territoire explore ici un nouveau champ de mission. A l'issue de cette phase de l'étude, on perçoit déjà les premiers dossiers qu'on pourrait faire aboutir.

Yannick BENOIST rappelle que l'objectif fixé est d'engager des travaux dès 2022 pour maintenir la dynamique et enclencher le processus.

Agathe CHAUVIN précise qu'au-delà de la validation par les propriétaires, la réalisation de travaux en 2022 sera aussi conditionnée par l'approbation des élus du SMiB en tant que maître d'ouvrage et par les procédures réglementaires à mener pour ce type de travaux.

2. Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

- **Présentation du dispositif (DREAL PdL)**

Christophe DOUGÉ explique qu'il s'agit qu'on nous présente l'outil PTGE afin de voir s'il y a un intérêt pour le territoire, à étendre la réflexion à tout le bassin versant, à tous les usages. La question in fine est de savoir s'il est pertinent de s'engager dans cette démarche.

Gérard GASDON de la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques demande quelle est la durée d'un PTGE.

Marine COUDRAY de la DREAL PdL répond que l'instruction ministérielle du 7 mai 2019 ne précise pas de durée, cela dépend des enjeux et de la capacité du territoire à se mobiliser. La durée est à ajuster, de l'ordre de 5-6 ans.

Antoine BIDET se pose la question de la prise en compte possible de volumes issus d'un BV mais qui seraient consommés dans le bassin voisin.

Marine COUDRAY explique que cela s'étudie dans le cadre des études HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat).

Benoit BRIAND demande à quelle échelle le PTGE serait déployé.

Christophe DOUGÉ répond que l'idée est d'étendre la réflexion à l'ensemble du bassin versant Èvre - Thau - St Denis.

Marine COUDRAY précise enfin que le PTGE n'a pas de portée réglementaire mais certains éléments issus des études peuvent être intégrés dans les dispositions ou le règlement du SAGE et de ce fait devenir opposables.

- **Modalités de mise en œuvre d'un PTGE sur le territoire du SAGE Èvre Thou Saint Denis**

Christophe DOUGÉ demande si d'autres territoires proches ont déjà cet outil.

Marine COUDRAY explique que depuis la présentation de ce dispositif par l'État, 5 sont en cours d'émergence sur les Pays de la Loire mais aucune démarche n'a encore abouti. Le territoire du Layon porte notamment une démarche PTGE et vient de valider la feuille de route.

Dominique AUDOIN demande si l'engagement dans la démarche est obligatoire pour obtenir des financements.

Viviane SIERS de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne répond que pour l'Agence, seules les aides pour les projets de retenues de substitution sont conditionnées à un PTGE.

Anne-Marie POUPARD ajoute que certains projets d'effacement de plans d'eau sur la Thou pourraient en avoir besoin.

Agathe CHAUVIN explique que le territoire avait déjà identifié les besoins et les enjeux. Le PTGE, s'il n'est pas obligatoire, a le mérite de poser un cadre et d'engager le territoire dans une démarche volontaire. Le PTGE peut permettre d'intégrer tous les usages et de se projeter à plus long terme.

Claude CHARRIER du Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak se demande si les études qui vont être réalisées dans le cadre de ce PTGE ne risquent pas de se révéler fausses d'ici quelques années à cause des problématiques de changements globaux.

Agathe CHAUVIN explique que l'intégration du volet « Climat » grâce à des modèles permet de réaliser des projections et de dessiner des tendances sur 10, 20, 30 ans.

Anne-Marie POUPARD voit également la possibilité d'intégrer l'ensemble des usages de l'eau du territoire, au-delà de l'agriculture.

Dominique AUDOIN s'interroge sur le fait que lorsqu'une collectivité ou un particulier fait de la récupération d'eau pluviale, y compris en été, on capte une eau qui ne va pas au milieu, et cela se pratique indifféremment en été ou en hiver. Il ne trouve pas cela normal, il faudrait pouvoir l'interdire en période d'étiage.

Yannick BENOIST conclut en disant que des résultats seront obtenus si on arrive à fédérer l'ensemble des acteurs, sans focaliser sur l'agriculture. C'est important pour l'acceptation des actions qui seront engagées dans la foulée du PTGE.

Christophe DOUGÉ soumet au vote le principe d'un PTGE à l'échelle de l'ensemble du bassin versant Èvre Thou Saint Denis.

Ce principe est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Florence FOUSSARD soumettra à la CLE une feuille de route pour un PTGE Èvre Thou Saint Denis lors d'une prochaine réunion plénière.

3. Perspectives 2022

- **Hierarchisation des zones humides et des têtes de bassin versant**

Après avoir présenté les missions d'Hugo BLOUIN en master en alternance au SMIB au sein de la cellule SAGE, Agathe CHAUVIN revient sur la demi-journée zones humides et têtes de bassin versant

qui a eu lieu le 25/11/2021. Elle rappelle que les membres de la CLE seront sollicités prochainement pour intégrer un groupe de travail à ce sujet.

- **Elaboration du Contrat Territorial Eau 2023-2028**

Après un rappel des objectifs et du calendrier d'élaboration du CT Eau, Agathe CHAUVIN indique aux membres de la CLE qu'ils seront sollicités pour participer à la construction de la stratégie de territoire et que la CLE émettra un avis sur le programme d'action du CT Eau.

Benoit BRIAND rapporte à la CLE que dans le cadre du programme de plantation de haie régional (Liger Bocage), il y a une très forte demande de plants locaux et qu'il devient compliqué de s'approvisionner pour honorer les prestations.

Anne-Marie POUPARD pense qu'il serait intéressant de prendre contact avec la filière horticole pour anticiper la demande.

4. Points d'actualité et questions diverses

- **Avenant au Contrat Régional de Bassin Versant**

Agathe CHAUVIN présente le projet d'avenant au CRBV Èvre – Thau – St Denis qui se termine fin 2021, rappelant que l'avenant permet de mobiliser des enveloppes non consommées sur de nouvelles actions. Elle précise que deux actions sont inscrites à l'avenant au CRBV :

- Plantation de haies bocagères 2020-2021 ;
- Étude de déconnexion des plans d'eau sur cours d'eau du bassin de la Thau.

Après une présentation des enveloppes financières concernées, le projet d'avenant est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Dossier de demande d'autorisation environnementale de Thalès**

Anne-Marie POUPARD s'interroge sur les délais de dépôt du dossier final par Thalès d'ici la fin de l'année 2021 compte tenu des surfaces compensatoires pour l'impact sur les zones humides qui restent à trouver.

Christophe DOUGÉ pense que ce dossier sera soumis à la CLE en séance plénière compte tenu de l'enjeu sur les zones humides et les eaux de drainage.

- **Avis modification du SCOT de l'Agglomération du Choletais**

Concernant l'avis sur la première modification du SCOT de l'Agglomération du Choletais, compte tenu des délais pour formuler un avis (1 mois à compter de la réception du dossier le 18 novembre 2021), une note technique sera envoyée par Florence FOUSSARD aux membres du bureau de la CLE. L'avis pourra être émis par échange mail à la lumière de cette note technique.

- **Le mot de la fin**

En conclusion, Agathe CHAUVIN remercie le président et les membres de la CLE du SAGE Èvre - Thau - St Denis pour les 3 années et demi passées à leur côté.